## Convention 105 - Poitiers Bel Air et Trois-Cités Piquetterie

Cette convention prévoit la démolition de 356 logements, la réhabilitation de 80 logements, la construction de 509 logements locatifs sociaux dont 259 hors site, la construction de 29 logements en accession à la propriété, la résidentialisation de 16 immeubles et des aménagements urbains, des équipements nouveaux dont un centre de loisirs et des commerces.

## Participation financières de l'ANRU : 17 M€

Participations financières des collectivités :

Ville de Poitiers : 3,5 M€;
Grand Poitiers : 1,9 M€;
Conseil Général : 0,7 M€;
Conseil Régional : 0,6 M€.

Le projet de rénovation urbaine est maintenant dans sa phase ultime, toutes les opérations sont engagées depuis fin 2013. Le solde de la dernière opération devra être mis en paiement avant le 30 septembre 2016.



Bel Air - Création de logements - Jardins Eole



Mérigotte - Construction logements



Bel Air - Création de logements



Piquetterie - Foyer logement



Trois-Cités - Équipements associatifs - Bâtiment Pourquoi Pas